cdg69
Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Rhône

fiphfp
Emploi - Handicap

Recruter un apprenti en situation de handicap : le cdg69 vous accompagne

> Un accompagnement tout au long du contrat d'apprentissage

> Des aides financées par le FIPHFP

> Une action en faveur de l'emploi

Grand public | Collectivités

Présentation

Pour inciter les employeurs publics à recruter des apprentis en situation de handicap, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique finance un dispositif spécifique. Engagé depuis plusieurs années auprès du FIPHFP, le cdg69 vous accompagne tout au long de cette démarche.

L'apprentissage, mode d'emploi

L'apprentissage est une formation en alternance permettant l'obtention d'un diplôme (du CAP à Bac + 5) dans de nombreux métiers.
Il est composé d'une partie théorique dispensée dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et d'une formation pratique en collectivité.

Public concerné ?

Le contrat d'apprentissage, pour les personnes reconnues handicapées, est possible à partir de 16 ans et sans limite d'âge.

Durée du contrat ?

La durée du contrat est calquée sur celle de la formation. Elle peut aller de 1 à 4 ans.

Aménagement du poste ?

La formation peut être aménagée : adaptation du poste, aménagements du temps de travail, de la formation (auxiliaire de vie scolaire, tiers temps supplémentaire aux examens...).

Tutorat ?

Dans la collectivité, l'apprenti est encadré par un maître d'apprentissage.

Une formation est prévue chaque année par le CNFPT pour former à cette fonction.

Rémunération ?

La rémunération de l'apprenti est déterminée selon un pourcentage du SMIC en vigueur. Elle dépend de l'âge, du niveau du diplôme préparé et de la progression dans le cycle de formation.

Avantages pour les collectivités

- une réponse à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés dans l'effectif de la collectivité (sous conditions)
- un coût financier allégé (aides et avantages fiscaux)
- une formation en cohérence avec les besoins de la collectivité
- un tremplin vers l'emploi des travailleurs handicapés

Le cdg69 vous accompagne

- **Accompagnement technique** : présélection de profils à travers un large réseau de partenaires proposant des stage, conseils sur les formations existantes, orientation vers les CFA, aide à l'élaboration du contrat, mise en place d'aménagements pédagogiques et d'adaptations au poste si besoin.

- **Accompagnement humain** : sensibilisation des équipes de travail, formation du maître d'apprentissage et appui tout au long du contrat, aide à l'intégration, travail de soutien et suivi de l'apprenti, relation avec le CFA. Accompagnement post-formation de l'apprenti(e).

- **Accompagnement financier** : orientation vers les aides correspondantes (financement de la formation, financement du salaire de l'apprenti(e), aides pédagogiques...). Appui sur les justificatifs à présenter. Aide à la saisie des demandes de financements sur la plateforme dédiée si nécessaire.

Les aides du FIPHFP

Indemnisation des coûts salariaux	Prise en charge de 80 % du coût salarial annuel
Frais de formation de l'apprenti	Plafond de 10 000 € / an dans la limite de 36 mois
Frais d'accompagnement externe de l'apprenti (ex : mise en place d'AVS au CFA)	Plafond de 520 fois le SMIC horaire brut (4 903,60 € au 1er janvier 2014)
Rémunération des heures de tutorat	Base moyenne de 3 à 10 heures / semaine dans la limite de 48 mois
Frais de formation à la fonction de maître d'apprentissage	Plafond de 10 jours / an / tuteur dans la limite de 48 mois
Aménagement du poste de travail de l'apprenti	Plafond de 10 000 €

Source : http://www.fiphfp.fr

Évolution du nombre de contrats d'apprentissage mis en place pour les travailleurs handicapés dans la fonction publique

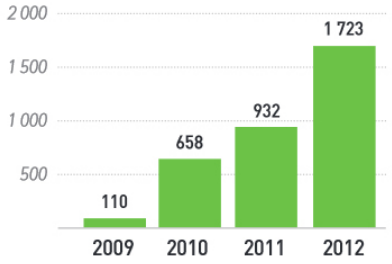

Contact

cdg69 - Mission handicap
9, allée Alban Vistel
69110 Sainte Foy-lès-Lyon
Téléphone : 04 72 38 49 50
Courriel : handicap@cdg69.fr
http://www.cdg69.fr/handicap/

Contact

FIPHFP
12, avenue Pierre Mendes France
75 914 Paris cedex 13
Téléphone : 01 58 50 99 33

http://www.fiphfp.fr

Février 2014 - Conception, réalisation et impression : cdg69 / Photo : ©Fotolia